

République Française
Département de l'Hérault
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT

~~~~~  
DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du : lundi 21 novembre 2011  
~~~~~

**BUDGET PRINCIPAL 2011
DÉCISION MODIFICATIVE N°2**

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 21 novembre 2011 à 18h00 à la Salle du Conseil Communautaire, sous la présidence de M. Louis VILLARET, Président de la communauté de communes

Etaient présents ou
représentés :

M. Philippe SALASC, M. Jean-Pierre VANRUYSKENSVELDE, M. Jérôme CASSEVILLE, M. Georges PIERRUGUES, M. Michel SAINTPIERRE, M. Maurice DEJEAN, M. Jean-Marcel JOVER, M. Christian LASSALVY, Mme Sylvie CONTRERAS, Mme Maguelonne SUQUET, M. René GOMEZ, M. Robert POUJOL, M. Eric CORBEAU, M. Jean-Pierre DURET, M. Claude CARCELLER, Mme Marie-Agnès VAILHE-SIBERTIN-BLANC, M. Louis VILLARET, M. André YVANEZ, M. Jacques DONNADIEU, Mme Martine BONNET, M. Jean-Pierre PECHIN, M. Franck DELPLACE, M. Frédéric GREZES, M. Michel COUSTOL, M. Jean-François RUIZ, Mme Agnès CONSTANT, Mme Fabienne GALVEZ, M. Jean-Pierre BERTOLINI, M. Jacky GALABRUN, M. Eric PALOC, Mme Florence QUINONERO, Mme Catherine JOSIEN, M. Jean Pierre VANLUGGENE, M. Jean-Claude MARC -Mme Claudine DELERIS suppléant de Mme Anne-Marie DEJEAN, M. Alain CALAS suppléant de Mme Marie-Claude BEDES, M. François BECKER suppléant de M. Bernard JEREZ, M. Roxanne MARC suppléant de M. Jean-Pierre GABAUDAN, M. Bernard CAUMEIL suppléant de M. Daniel REQUIRAND, M. Jean-Claude CROS suppléant de M. Jean-Pierre BOUDES

Procurations :

M. Bernard DOUYSSSET à M. Franck DELPLACE

Excusés :

M. Gérard CABELLO, M. Cyrille CADARS

Absents :

M. Robert SIEGEL, M. Didier LAMONT

Quorum : 23	Présents : 40	Votants : 41	Pour 41 Contre 0 Abstention 0
-------------	---------------	--------------	-------------------------------------

Agissant conformément aux dispositions des articles du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 52 14-1

Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur.

Vu que les crédits prévus au budget principal 2011 s'avèrent insuffisants au sein des chapitres 014, 65 et 23,

Vu que les crédits prévus au budget principal 2011 s'avèrent insuffisants au sein des chapitres 014, 65 et 23,

**Le Conseil communautaire de la communauté de communes Vallée de l'Hérault,
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

Le quorum étant atteint

DÉCIDE

à l'unanimité des suffrages exprimés,

- De voter la décision modificative n°2 d'un montant de 135 000€ au sein de la section de fonctionnement et de 85 600€ au sein de la section d'investissement du budget principal 2011 détaillés dans le tableau ci-dessous :



Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
SECTION DE FONCTIONNEMENT		
011-618 « Divers » - ADM (dépenses)	105 000€	
014-739118 « Autres reversements de fiscalité » - SOM (dépenses)		90 000€
014-739118 « Autres reversements de fiscalité » - TOU (dépenses)		15 000€
65-65372 « Cotisations allocations élus » - ADM (dépenses)	30 000€	
65-657364 « Subvention à EPIC » - TOU (dépenses)		30 000€
SECTION D'INVESTISSEMENT		
20-2031 « Immobilisations incorporelles » - AE (dépenses)	3 600€	
23-2313 « Travaux en cours » - AE (dépenses)		3 600€
23-2313 « Travaux en cours » - HAB (dépenses)		10 000€
10-10222 « FCTVA » - HAB (recettes)		1 500€
16-1641 « Emprunts » - HAB (recettes)		8 500€
1072-2031 « Immobilisations incorporelles » - ENV (dépenses)		72 000€
16-1641 « Emprunts » - ENV (recettes)		72 000€

Transmission au Représentant de l'Etat

N° 534 le

Publication le - 2 DEC. 2011

Notification le

DÉLIBÉRATION CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE

Gignac, le

Le Président de la communauté de communes

Signé : Louis VILLARET



Le Président de la communauté de communes